

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT MOREIL

Envoyé en préfecture le 12/09/2022
Reçu en préfecture le 12/09/2022
Affiché le 05/09/2022
ID : 023-212322309-20220905-0509223-DE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE
ARRONDISSEMENT DE GUERET
COMMUNE DE SAINT MOREIL

Délibération N°0509223 : Convention Ateliers du RAM 2022

L'an deux mille vingt-deux le cinq du mois de septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente communale sous la présidence de Monsieur Joseph LEHERICY, Le Maire.

Participent à la séance : Joseph LEHERICY, Charlie PETETOT, Sandrine DURBIN, Lionel JONCOUR, Alexandre MAUME, Gérard BROUDIC, Sylvain DESBOUDARD, Fabien FLACON, Stéphanie FAURE-LAGORCE.

Madame Ophélie BRACHET est absente et excusée, à donné pouvoir à Sylvain DESBOUDARD.

Madame Sandrine DURBIN a été élue secrétaire.

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la compétence Petite Enfance, la communauté de commune Creuse Sud-Ouest organise un RAM itinérant. Les ateliers proposés pour les assistantes maternelles et les familles d'enfants de moins de 4 ans sont organisés dans plusieurs communes du territoire, par session d'un atelier par mois pendant 6 mois. Toutes les assistantes maternelles du territoire et les familles concernées peuvent participer à tous les ateliers.

Pour Saint-Moreil, Les conditions sont les suivantes : convention de mise à disposition gratuite de la salle « ancienne salle de classe » à la communauté de commune Creuse Sud-Ouest, incluant le chauffage et le ménage par la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré et voté, décide.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de voix pour : 10
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

- De signer la convention du RAM pour 2022.

Extrait certifié conforme
Fait à Saint Moreil le 5 septembre 2022



Le Maire

Joseph LEHERICY